Annonce aux Médias

Direction de la Communication

Réf: MA144f10
Tél. +33 3 88 41 25 60
Fax +33 3 88 41 39 11
Internet: www.coe.int
e-mail: pressunit@coe.int

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

13.12.2010

Situation constitutionnelle en Ukraine, utilisation des forces armées russes à l'étranger, questions électorales en Norvège et au Royaume-Uni à l'ordre du jour de la réunion de la Commission de Venise

Dates: 17 et 18 décembre 2010

Localisation: Venise, Italie (Scuola Grande di San Giovanni Evangelista)

Organisé par la Commission de Venise – l'organe consultatif du Conseil de l'Europe composé d'experts juridiques indépendants, qui conseille ses Etats membres sur les fondements juridiques de la démocratie sur la base des normes internationales.

Description: Lors de sa 85e session plénière, la Commission devrait adopter les avis sur la législation en vigueur ou sur les projets de lois concernant les questions suivantes:

- **Arménie** – la liberté de religion, la liberté de réunion ;
- **Belarus** – la liberté des médias ;
- **Bulgarie** – le pouvoir judicaire ;
- **Kirghizstan** - liberté de réunion ;
- **Norvège et Royaume-Uni** – les questions électorales ;
- **Russie** - l'envoi des forces armées à l'étranger ;
- **Serbie** - le financement des partis politiques ;
- **Compatibilité** des actes des **missions de Nations Unies et de l'UE au Kosovo** avec les normes des droits de l'homme ;
- **Turquie** - le Haut Conseil des juges et procureurs ;
- **Ukraine** – la situation constitutionnelle, la législation électorale.

La Commission est également invitée à adopter les rapports sur:

- **Le vote à l'étranger**
- **La fraude électorale**
- **L'indépendance du pouvoir judiciaire** - les procureurs
- **L'accès individuel à la justice constitutionnelle**
- **L'état de droit**

La Commission va tenir des échanges de vues avec des représentants du Comité des Ministres, du Comité présidentiel de l'APCE et du Congrès du Conseil de l'Europe.

Tous les avis sont publics après leur adoption et sont disponibles sur le site Internet de la Commission de Venise, après la session: www.venice.coe.int

Contacts presse:
Tatiana Mychelova, Chargée des relations extérieures
Bureau: 33 (0) 3 88 41 3868, mobile +33 6 76 72 04 02
Pour l'accréditation : tatiana.mychelova@coe.int